Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 49 (1911)

Heft: 7

Artikel: Honneur au gros Bellet!

Autor: Darbellay

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-207571

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1er étage). Administration (abonnements, changements d'adresse), E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler, GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. - Suisse, 20 cent. Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LE PATOIS DE BLONAY

E patois de Blonay est riche en spécimens de ce qu'on a appelé la sagesse des nations. On ne compte pas moins de 504 proverbes et dictons dans le Glossaire de Mme Odin. Beaucoup sont identiques à ceux d'autres patois ou se retrouvent dans le vieux français ; à d'autres le tour d'esprit de la contrée a donné son empreinte particulière; enfin, il en est un certain nombre que Blonay peut revendiquer comme ses propres créations. Ainsi que dans tous les milieux campagnards, le temps, les saisons, les travaux agricoles font l'objet d'un grand nombre de ces adages. A lire ceux qu'a inspirés la culture de la vigne, on peut juger de la sollicitude qu'y vouent les gens de Blonay:

Po ke lé vegne san bounè, fô ke vouéityan le Roûno (c'est-à-dire dans la direction du midi).

On ne véi pa lé vegne dou yâdzo balè (Dicton malheureusement trop vrai en ces dernières années).

La vegne n'âme rein d'onbro tyé ci dou vegnolan.

On fâ tot l'an dou mô à la vegne, (On lui nuit sans le vouloir.)

Foudréi jamé avéi fôta dé lé bréyi, lé vegne. (Il ne faudrait jamais y barboter, c'est-à-dire les toucher mouillées, les vignes).

Ci ke ne sâ pa pouâ (tailler), ke talléi dè Mâ! (Si le mauvais vigneron la taille en mars, la vigne courra moins de risques par sa maladresse que dans un autre mois).

Tall' à tein, tallie à tâ, rein ne vô la tallie dé Mâ.

Kan on a dou mô à fochérâ, on a bin à veneindzi.

Eintr' agré et trali, le vegnolan sé véi mari. (Entre le moment où le raisin a noué et celui où il « traluit », où il devient transparent, le vigneron se voit marri. Il y a loin de la coupe aux lèvres).

Fô pa sé dévéthi dévan ke la vegne séi vetha (feuillée).

Fu dé sermein, fu dé tormein. - Ou bien: Fé (faisceau, charge) dé sermein, té dé tormein.

Le rezin dé Mâ Ne mé pllé pa. Ci d'Avri On bokon mî; Ci dé Mé L'é ci ke mé pllé.

(Se dit du raisin qui sort du bourgeon.)

Vivre su le bolon. (Vivre sur le bourgeon; manger son blé en herbe, dit le proverbe fran-

cais.) Lé grive veneindzon, mâ lé renâ pouarton la breinla (Les grives font quelque dégât dans les vignes, mais les renards — les voleurs de raisin - emportent toute la récolte).

Grossa fava, petita vena (beaucoup de fêves, peu de raisins).

Kourta fava, granta vena.

Mâ sé é tsô, eimple kava et léno (Mars sec et chaud emplit cave et grenier).

Kan pllou à la Saint-Barnabé (11 juin), ramasse lé rezin dein son fourdâ. (La pluie de la Saint-Barnabé ramasse les raisins dans son tablier).

Kan toune d'avô, preiza dé vin (S'il tonne dans le bas du pays, au sud-ouest, c'est signe de belles vendanges).

Kemein la grâila apréi veneindzé.

Le vin l'é on boun'ovrâi, mâ l'é on krouïo métrè.

Léi-y a on diu po lé soûlon.

Omo dé vin, omo dé rein.

Le vin ne krė pa dein ti lė payi.

L'é on béi momein po le z'omo tyé ci yo méton le guellon à n'on bossaton.

Quan l'on mé le guellon, l'an tot dou lon ok' à fér' à la kava.

Fô déi grô mâ dézo on-na lègrefassè.

La kava l'é pléina dé bin dé Diu.

Terminons cette kyrielle sur la vigne et le vin par ce proverbe, qu'on retrouve dans le langage de tous les pays de vignobles :

Dé bon pllan, pllanta ta vegne, dé bouna méire, prein la fellè.

Parmi les dictons relatifs au temps, citons encore les suivants :

Balè dzein, pou tein. (Se dit en guise de consolation aux femmes qui lavent le linge à la fontaine par un jour de pluie).

> Kan l'é cllâ à Vevâi. Léi-y a pllodz' ou Valâi; Kan l'é cllå ou Valâi; Léi-y a pllodz' à Vevâi.

Kan toune d'amon, L'avâina éi dyérson; Kan toune d'avô,

L'avâina éi tsavô. (Quand le premier orage vient des monts du nord-est, il amène la misère; les domestiques doivent manger l'avoine. L'orage du sud-ouest, ou de la plaine du Rhône, amène la richesse; l'avoine reste aux chevaux).

A ces dictons on peut rattacher les trois ciaprès:

An-naye d'alognè, an-naye dé fellè.

An-naye dé fellè, an-naye dé pé. (Quand il naît plus de filles que de garçons, la paix règne cette année-là dans le monde).

An-naye dé valé, an-naye dé dyéra.

De même que dans bien des villages, la malice des gens de Blonay se donne libre carrière sur le compte de leurs voisins. Qu'on en juge:

Féire dé Brin, féire dé rin. (Il faut dire qu'on ne vend guère que des chèvres à la foire de Brent.)

Korzi, Korzô, Tserdena et Dzongny (Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny), la famena lou koua permi; ou bien: la vérmena dou payi.

Ei Savoyâ ne té fhyé pa; éi z'Ormounein onko mein.

Lé Savoyâ n'an dé grossi tyé la roba (Ils passent pour fins et rusés).

Kemein lé fellè d'Orba, le gredon passe la Le genre d'esprit propre aux combourgeois

de Mme Odin se rencontre dans une foule d'au-

tres sentences. En voici encore quelques unes:

Binvenu qu'appouarte.

D'éithre tru bon, on a déi z'affron.

Dou rein sé reincontron sovein.

Fô léssi lé menistro préidzi, et lé tsévrâi vonerdá lé tsîvré.

Lé dzua son ti déréi Dzaman (Les jours sont tous derrière Jaman, c'est-à-dire que le temps est éternel).

Lé z'einfan son kemein lo piapâu, sé rétrouvan pertot.

L'é tru tà de cllioure le tyu, kan le pet l'é fro. Murallie d'ivê, murallie dé fê. (Ce dicton doit dater du temps où l'on possédait le secret de faire, hiver comme été, des murs que les siècles n'ont pu entamer. Le mortier de ces murs se faisait, dit-on, avec du vin rouge, jadis plus cultivé que le blanc. Comme il était interdit autrefois de faire commerce de vin hors de la commune, il se peut que dans les années de grande abondance, on ait utilisé l'excédent d'un vin sans grande valeur pour des bâtisses qu'on savait devoir être résistantes.)

Nous verrons dans un dernier article ce que les gens de Blonay disent d'eux-mêmes et les sobriquets qu'ils se donnent. V. F.

Oh!! - Je suis un peu en retard, mesdames, mais je viens d'un endroit où vous ne pouviez guère aller pour moi!

- Oh! que les jeunes gens sont donc inconvenants aujourd'hui!

- Mais, comment, madame?... En quoi donc suis-je inconvenant?... Je viens de chez le photographe!!

Chapeaux de femme. - Tiens, ma chère, vous ne dînez pas chez vous?

Qu'est-ce qui vous le fait deviner?

- Votre chapeau! Ou il n'a aucun sens, ou il veut dire : « la marmite est renversée. »

HONNEUR AU GROS BELLET!

A chanson que voici est bien connue dans ce riant val d'Illiez, paré de tous les attraits de la montagne, qui unit la grâce à la majesté, en ce site enchanteur d'où l'on voit. comme de nul autre lieu, dans toute sa splendeur, la lumineuse théorie des Alpes vaudoises, des tours d'Aï à la dent de Morcles.

Jaman et Naye manquent seuls à l'appel. Mais on les devine là-bas, tout là-bas, dans le reflet du lac bleu, au débouché de la large plaine où le Rhône trace son sillon d'argent.

Or donc, la chanson fut chantée à Monthey, il y a quelque trente ans, lors d'une représentation populaire, en plein air, et qui évoquait le souvenir de la révolution du Bas contre la tutelle du Haut-Valais.

Ah! certes, c'était un rude type que ce gros Bellet, d'Illiez! Il se mit à la tête des gens de sa vallée et descendit à la plaine pour chasser le gouverneur haut-valaisan, qui résidait au château de Monthey. Comme ce dernier refusait un placet que lui présentaient les gens d'Illiez et

dans lequelils revendiquaient leurs justes droits, le gros Bellet s'avance au-devant du gouver-

— Seigneur gouverneur, demande-t-il d'une voix dont l'éclat fait reculer celui-ci, combien en coûte-t-il pour giffler un homme?

Et le gouverneur lui ayant indiqué une somme, au hasard, le gros Bellet paye sur le champ et administre aussitôt deux retentissants soufflets au représentant du suzerain. Pan! pan!

Emoi général! Les gens d'Illiez craignent déjà pour eux les conséquences de l'audace inconcevable de leur chef.

Le gros Bellet, lui, ne bronche pas. Il n'a pas peur.

Et cette fière attitude tient en respect les gens du gouverneur, à qui ordre est donné de s'emparer de l'insolent. Ils n'osent approcher.

Mais le gros Bellet, conscient de son droit et surtout de sa force, se laisse appréhender et conduire à Sion. Il comparaît devant la Diète, assemblée, et subit un interrogatoire serré.

Au bout de quelques instants, trouvant excessives et ennuyeuses les questions qui lui sont posées, il s'assied, bourre sa pipe et l'allume, à la barbe des membres de la Diète, stupéfaits.

Après un moment de silence, plus gênant pour les conseillers que pour le gros Bellet, qui envoie au plafond des panaches de fumée à faire bisquer une locomotive, le président, revenu de sa stupéfaction, reprend l'interrogatoire.

Le gros Bellet condescend à répondre un moment. Puis, estimant encore qu'on abuse de sa patience et de son bon vouloir, il se lève et donne sur la table du président un coup de poing d'une violence telle que tous les assistants, épouvantés, prennent la fuite.

Resté seul, le président décrète la remise du jugement et ordonne que, en attendant, le gros Bellet soit reconduit chez lui, à Illiez, « avec tous les honneurs qui lui sont dus ».

C'est en ces termes, ou à peu près, que le scénario de la représentation raconte les événements mémorables qui lui servent de thème. Il nous a semblé que ce récit pittoresque vaut bien celui de l'histoire, plus exact, peut-être.

Et maintenant, voici la chanson:

Le gros Bellet

Paroles du citoyen Darbellay, sur l'air de La Sainte alliance des Peuples, de Béranger.

Amis, chantons la force et le courage, D'un vieil ami de notre liberté Qui d'un tyran a su braver la rage Et confondit sa vile autorité. Dans un château, le repaire du crime, De sa valeur il reconnut l'effet, Répétons tous d'un concert unanime : Honneur au gros Bellet. (bis)

Du val d'Illiez il a conduit les braves.
Tous à sa voix, remplis de fermeté,
Prêtent serment de n'être plus esclaves
Et s'arment contre un monstre détesté.
Cet autre Tell avec fierté s'avance,
De nos tyrans il chasse le Valet,
Répétons tous : vive l'indépendance
Honneur au gros Bellet. (bis)

Pour prévenir toute guerre intestine,
Toujours il a su maintenir la paix;
Il empêcha le vol et la rapine,
Jadis Agaune a senti ses bienfaits.
Ce vieux guerrier, en vainqueur magnanime,
Ami des lois et de l'humanité,
Nous épargna bien plus d'une victime!
Honneur au gros Bellet. (bis)

Nous l'avons vu marcher à la victoire, Accompagné des héros, ses amis. A leurs enfants, racontons leur histoire, Qu'ils soient comme eux braves, fermes, unis. Il vit encore, mais hélas, il succombe. Si l'Eternel près de lui l'appelait, Nous irions tous répéter sur sa tombe : Honneur au gros Bellet! (bis) A l'école. — Voyons toi, Bedou, dis-moi le nom de la grande bataille où Napoléon I^{er} fut vaincu?

- Tu ne trouves pas?
- Voyons, Wa... Wa... Water... Alors, Bedou, triomphant :
- Water-closet!!

C'est bien ça. — Un jeune homme, un peu simple d'esprit, écrivit à l'occasion des fêtes de l'an une lettre de félicitations à une dame charitable qui lui avait toujours montré de l'intérêt.

Après avoir racouté les menus faits de son humble vie :

« Je vous souhaite, dit-il en terminant son épître, pour la nouvelle année une bonne santé et pas trop d'ennuys, parce que je sais que les ennuys sont ennuyants et vous traquace joliment des moments qu'il y a. » — R.

L'CORBIAU ET L'RENARD

(Vieux patois normand).

On sait quel petit chef-d'œuvre d'esprit notre regretté collaborateur Louis Favrat a fait, en traduisant en patois du Gros de Vaud, la fable *Le corbeau et le renard*, de La Fontaine. Nos lecteurs trouveront peut-être intérêt à une comparaison avec la traduction de la même fable, en vieux patois normand, par un auteur dont le nom nous est inconnu.

Une faie, un corbiau agrippit sur un baleux qu'était d'ho, un fromage blanc au lait calbot et i s'en fut s'juquer su un gros nouvé pou y faire sa boustifaille.

» Dans s'tentréfaite, un vieux renard qu'était un finot et qui n'ávait rien mâqué d'pis une bonne écousse, rinbinet à va la briyère pou vaie si i n'allait point trouvé queuque chose à s'mette dans l'gaviau. I passit justement dans l's'senvirons d'l'arbe où qu'était jerqué l'oisiau, son fromage dans l'bec, tout prêt à l'baffrer.

» L'renard qu'était allouvi et quasiment faimvallier, sitôt qu'il eut sentut l'goût du fromage, i s'dit en tout par li, faut qué j'tâche dé yin chipper s'naubaine! Çâl-n'manquit point, v'là qui s'appréchit bin jentiment d'loisiau qu'était point trop dégougmé ni déluré, n'tout et y yin comme cà d'un ai de soupe-douce: Bonjou, moussieu du Corbiau, j'vous faisons bin not' compliment, ma fe d'Gieu j'êtes tout d'meinme biau gas et bin raquinqué itou et si v'chantais aussi bin qu'v'savais eun bonne façon, v's'êtes bin sûr l'rouè d'c'bouais-là.

» Quand l'corbian s'entendit alosé d'la sorte, i fut bin héreux et bin èse et pou montré sa belle voix, i s'met à ouvri un grandissime bec et v'la son fromage chn su des blaîtes qui s'trouvaient à c't'endrait. L'renard qui l'reluquait d'bicoin, n'fit point l'dégailleux et ramassit l'fromage et i dit au corbiau:

— Mon bon moussieu, apprénait que c'tici qu'écoute les flatteux est toujou leux dupes et qué l's'enjoleux vivent aux crochets d'ceux qui receuvent leux alos.

» L'oisiau qu'était resté ébaubi comme un grand bégêt, jurit, mais un brin trop tard, qui n'se laisserait pus emberlificoter par l'clapot, ni l'bagoût d'ces renards-là. »

A méditer.

Quel est le meilleur gouvernement ? Celui qui nous apprend à nous gouverner nous-mêmes.

Quel est le meilleur des professeurs ? Celui qui enseigne à ses élèves à se passer de lui, et à étudier par eux-mêmes. Au marché aux poissons. — Est-il au moins frais, votre poisson?

— S'il est frais! Peut-on dire ainsi. Il a été pris ce matin. Sentez-voir, il est encore tout chaud!

Embarras du choix. — Eh bien! ma petite Elise, que désires-tu recevoir?... une petite sœur... un petit frère?...

- Oh! ça m'est égal!

- Mais à moi aussi, chérie, ça m'est égal!

— Alors!... je préfére un petit zâne!... maman.

LA CHASSE AU LOUP TROUBLÉE

19 septembre 1688. - Nous soubsignez déclarons qu'estant allé voir à Crissier la chasse du loup qui se faisoit par ordre de LL. EE., ayant demeuré quelque temps auprès des filez et entendu la battue, laquelle finie, une partie des communiers de Crissier sortant du Bois se pleignoyent que certains Messieurs, qui estoyent à la chasse du lièvre avec des chiens, ayans tiré un coup leur avoyent gasté et troublé leur chasse, estant une honte et que, s'ils n'en estoyent chastiez comme eux se chastioyent à la moindre faute qu'ils faisoyent, qui gasteroyent leurs hayes et leur filez; que leur ayant crié qu'il falloit oster leurs fuzils, une partie des communiers respondirent qu'ils y estoyent allez une vingtaine pour les cerner et prendre leurs fuzils.

Et tost après, nous, estans avec une partie d'iceux à l'entrée du bois, nous vismes venir quantité d'iceux communiers avec Messieurs les deux frères De Bon, le jeune sans fuzil, se plaignant qu'iceux le luy avoyent osté, et traicté luy et son frère comme s'ils eussent esté des voleurs de boys, montrant aussi sa cravate qu'ils lui avoyent deschirée. Et Mons son frère, tenant son fuzil double par le milieu et deux communiers, l'un le tenant par la crosse et l'autre par le bout, ledit Mons' De Bon le jeune nous demandant justice de si rigoureux traictement. Les communiers respondants qu'ils leur en avoyent donné occasion, ayant gasté leur chasse et tiré un coup, à quoy respondit ledit De Bon le jeune qu'ils en avoyent menti et parloyent faussement, n'ayant tiré aucun coup. Et à l'instant l'aisné advoua d'avoir tiré un coup, sans desclarer pourquoi; puis les communiers dire qu'ils luy avoyent osté son fuzil parce qu'il le leur avoit présenté à la gorge et couché en joue; un d'iceux pour évitter un malheur iettat les mains dessus le fuzil pour le luy oster, montrant une égratignure que la pièce de fuzil luy avoit faict en un doit. Et tost après vint un chien courant au pied dudit De Bon le jeune, qui fit crier les communiers que c'estoit la preuve qu'ils estoyent à la chasse du lièvre, et de rechef un autre chien se prit dans un filet, un autre estant auprès. Ledit De Bon asseurat qu'il les avoit enfermés et qu'ils s'estoyent dérobez. En outre ledit De Bon le jeune continuant ses plaintes, dit leur avoir offert de l'argeant, mesme une montre pour la faute, au cas qu'il y en eut aucune.

Jehan Pierre Fallietaz.

Outre ce que dessus, que je rattifie, je declare que les communiers ont nié que Mons. De Bon leur hust offert de l'argent. En outre il est très vray que Messieurs les communiers ne voulurent jamais rendre le fusil qu'on ne leur eust donné ving cinq baches, et ce fust encor avec peine qu'on les y disposast. De plus, il m'a esté dit par quelques communiers qu'on avoit faiet marcher Messieurs De Bon tout à travers les boues, ce que iatteste.

d'Eschamps.

J'ajouteray à la declaration de Monsieur le juge Fallietaz que je confirme en tous les points que Monsieur De Bons le jeune dit que ce qui